

Compte rendu sommaire  
Réunion du Bureau Communautaire du lundi 11 septembre 2023  
au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le ONZE du mois de SEPTEMBRE à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 4 septembre 2023.

Présents : Messieurs BOLTZ, FAVIER, FOURNIER, HEISER, MATELIC (Jusqu'à la DB2023-92), MUNIER, ROVIERO et SCHWEIZER.

Membres ayant donné procuration : Mme LAMARQUE à M. FAVIER  
M. CORRADI à M. HEISER  
M. MULLER à M. FOURNIER  
Mme VANNI à M. ROVIERO

Membre absent : M. MATELIC (à partir de la DB 2023-93)

Le **Président** ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation des procès-verbaux des séances du 11 juillet et 21 août 2023

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les procès-verbaux des séances du Bureau Communautaire du 11 juillet et 21 août 2023.

**DB 2023-84 - Covoiturage – Déploiement d'aires de covoiturage – Conventonnement avec « Cora » Sainte-Marie-aux-Chênes**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer avec l'hypermarché « CORA » - 643 rue de la Moselle à Sainte-Marie-aux-Chênes une convention fixant les règles de mise à disposition de places de parking, d'aménagement et d'entretien dans le cadre du déploiement d'aires de covoiturage,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer.

**DB 2023-85 - Covoiturage – Déploiement d'aires de covoiturage – Conventonnement avec la société « SAS SODIAM » (enseigne « E. LECLERC ») à Amnéville**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer avec « SAS SODIAM » (enseigne « E. Leclerc ») - rue Clémenceau à Amnéville, une convention fixant les règles de mise à disposition de places de parking, d'aménagement et d'entretien, dans le cadre du déploiement d'aires de covoiturage,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer.

**DB 2023-86 - Mobilité – Développement de la pratique cyclable – Aide à l'acquisition de vélos Versement de l'aide**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, dans le cadre du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos, pour un montant total de 439,80 €.

**DB 2023-87 - Convention « Allocation de Retour à l'Emploi – ARE » - Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Monsieur MATELIC, Président du Centre de Gestion de Moselle, n'a pas pris part au vote de ce point,

- DÉCIDE de passer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle pour le calcul des Allocations de Retour à l'Emploi (ARE) de ses agents titulaires,
- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette convention et à prévoir au budget les dépenses afférentes.

**DB 2023-88 - Convention de partenariat avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (A.G.U.R.A.M.)  
Années 2022/2023 – Avenant N° 1**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de passer un avenant n° 1 à la convention de partenariat passée avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM), afin de porter l'engagement financier de la CCPOM au titre des années 2022/2023 de 60 250 € à 70 300 €,
- Et AUTORISE le Président à signer cet avenant.

**DB 2023-89 - Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) –  
Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, pour un montant total de 1 061 €.

**DB 2023-90 - Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions des particuliers, dans le cadre de la Campagne de ravalement de façades, pour un montant total de 1 830 €.

**DB 2023-91 - Parc d'Activités Communautaire Belle-Fontaine  
Cession d'un terrain à la SCI « FG IMMOBILIER 2 » (représentée par M. Franck DONZELLI)**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'autoriser la cession d'un terrain situé sur le ban de Clouange, cadastré Section 4 parcelle n° 93, d'une superficie de 1 424 m<sup>2</sup>, à la SCI « FG IMMOBILIER 2 » (représentée par M. Franck DONZELLI), domiciliée au 62, Grand Rue à Moyeuve-Petite, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire,
- DÉCIDE de passer outre l'estimation de France Domaines et de fixer le prix de cession de la parcelle à 23,00 €/m<sup>2</sup> HT (prix bilan ZAC),
- AUTORISE le Président à signer tous les documents s'y rapportant,
- et DÉCIDE d'annuler la délibération du 14 septembre 2020 autorisant la cession de cette même parcelle au profit de M. Bertrand ARCHEN, domicilié à METZ (57070), 10 rue Chabert et de M. Pierre GIACOMETTI, domicilié à LONGEVILLE-LES-METZ (57050) 31 rue du Fort.

**DB 2023-92 - Parc d'Activités Communautaire Belle-Fontaine**  
**Cession d'un terrain à la Société « David RIGGI – SARL »**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'autoriser la cession d'un terrain d'environ 15 ares issu des parcelles 249 et 177 section 06 située sur le Parc d'Activités Communautaire Belle-Fontaine à la Société « David RIGGI Sarl », ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire,
- FIXE le prix de cette cession à 1 €/m<sup>2</sup> HT, compte tenu du caractère inconstructible,
- DÉCIDE de mandater un géomètre-expert pour réaliser le document d'arpentage de cette parcelle pour le compte de la société David RIGGI Sarl,
- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

**DB 2023-93 - Transition Écologique et Énergétique – Fonds de concours rénovation énergétique des bâtiments publics - Attribution**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Madame LAMARQUE et Monsieur CORRADI n'ont pas participé au vote concernant leur commune,

- DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours, pour un montant de 10 019,88 € HT, à la ville de Vitry-sur-Orne, pour son projet de rénovation énergétique du bâtiment périscolaire,
- DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours, pour un montant de 1 865 € HT, à la ville de Sainte-Marie-aux-Chênes, pour son projet de rénovation énergétique de la mairie et de la médiathèque,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

**DB 2023-94 - Transition Ecologique et Energétique – Fonds de concours rénovation des réseaux d'éclairage public - Attribution**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Madame LAMARQUE et Monsieur HEISER n'ont pas participé au vote concernant leur commune,

- DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours, d'un montant de 26 007,50 € HT, à la ville de Vitry-sur-Orne, pour son projet de rénovation énergétique de l'éclairage public dans diverses rues,
- DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours, d'un montant de 39 298,12 € HT, à la ville de Pierrevillers, pour son projet de modernisation de l'éclairage public sur le ban communal,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

**DB 2023-95 - Transition Écologique et Énergétique – Fonds de concours pour le reboisement des forêts communales - Attribution**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Monsieur MATELIC n'a pas participé au vote de ce point,

- DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours, d'un montant de 4 715 €, à la ville de Rosselange, pour son projet de reboisement de la forêt communale,
- Et DÉCIDE de procéder à son versement.

**DB 2023-96 - Dispositif d'aide aux équipements de développement durable**  
**Modification du règlement d'attribution**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le règlement d'attribution de l'aide aux équipements de développement durable, modifié.

## **7. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS**

- Tableau de bord d'activités au 31/08/2023
- Tableau de bord financier au 31/08/2023
- Tableau de bord « Ordures Ménagères » au 31/07/2023
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades » au 31/08/2023
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat » 31/08/2023
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/08/2023
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/08/2023
- Tableau de bord « Petite Enfance » au 31/07/2023
- Tableau de bord « Action sociale » au 31/07/2023
- Tableau de bord « Maisons France Services » au 31/07/2023
- Tableau de bord « Aide aux équipements de développement durable » au 31/08/2023
- Tableau de bord « Fonds de concours pour la transition écologique et énergétique » au 31/08/2023
- Tableau de bord « Mobilité » au 31/08/2023
- Autres communications

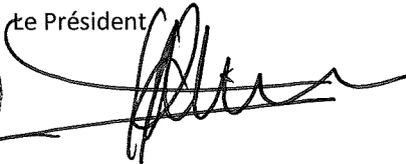
\*\*\*\*\*

**Le Président** remercie les Vice-Présidents pour leur présence.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h30.

*Approuvé lors de la séance du*

 Le Président  
  
Lionel FOURNIER